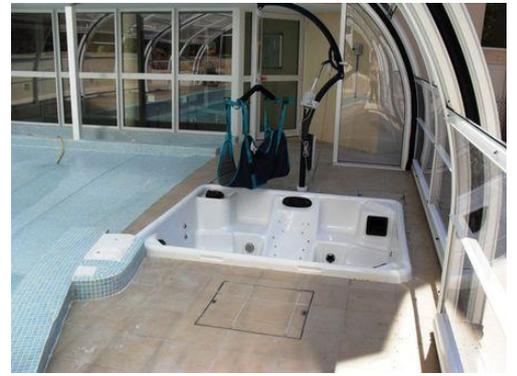




## VILLA ANAE DE HYERES Le Spa

Le spa de la Villa ANAE de Hyères est gratuit.



**ATTENTION :** Chaque utilisateur devra impérativement présenter un certificat de non-contre indication à la baignade en spa rempli par un médecin. Ce certificat est à imprimer depuis la page «Documents utiles » de notre site internet.

### Description :

- Le spa est un bain à remous, plus connu sous le nom de jacuzzi. Le spa contient en permanence de l'eau chauffée de 35 à 38 degrés. Les remous sont provoqués par injection d'eau et d'air, et génèrent des massages relaxants et stimulants. L'eau y est en permanence filtrée, traitée, recyclée.
- Bassin pouvant accueillir 4 personnes dont une place spécialement dédiée aux personnes à mobilité réduite.
- Accès des personnes à mobilité réduite par potence de mise à l'eau.

### Fonctionnement :

Le Spa est disponible pendant les créneaux piscine

- Ouverte **tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 19h**
- La baignade est **non surveillée** et sous l'entière responsabilité des utilisateurs.
- Utilisation du bassin par chaque groupe sur **réservation de créneaux piscine**:
  - . Groupe de 2 à 12 personnes : 1 créneau par jour
  - . Groupe de 13 à 20 personnes: 2 créneaux par jour
  - . Groupe de 21 à 30 personnes: 3 créneaux par jour
  - . Groupe au delà de 30 personnes: 4 créneaux par jour
- Les réservations via le formulaire en ligne sur internet ne sont pas figées et en aucun cas définitives. **L'ANAE se réserve le droit de modifier les réservations afin de satisfaire tous les groupes présents sur le site.** En fonction de vos souhaits, nous établissons un planning prévisionnel qui vous est présenté à votre arrivée. Une fois sur place, chaque groupe peut utiliser la piscine sur des créneaux supplémentaires restés disponibles, le cas échéant.
- Pour les personnes sujettes à l'énurésie ou l'encoprésie, **le port d'une protection spéciale piscine est obligatoire.** Pour les personnes encoprétiques, le port supplémentaire d'un shorty néoprène est fortement recommandé.
- **Les enfants sont interdits d'utilisation du spa.**

## Règles de sécurité sanitaire du spa :

- Eviter les bains après le repas.
- Dans le cas de plaies ou de lésions ouvertes, dans le cas de lésions dermatologiques, les bains sont contre indiqués.
- L'avis d'un médecin sera obligatoire pour les personnes sous l'emprise de médicaments ainsi que pour les femmes enceintes. L'avis d'un médecin est obligatoire pour les personnes atteintes de pathologies tumorales, de maladies graves, cardiaques ou vasculaires et en règle générale porteurs de pathologies inflammatoires, telle que maladies inflammatoire du système veineux de type thrombose, phlébite, ulcère variqueux, mais aussi les polyarthrites rhumatoïdes chroniques et évolutives, les pathologies dégénératives en phase aigüe, ainsi que les maladies s'y rapprochant.
- Par prudence tout individu présentant une pathologie même mineure consultera son médecin pour obtenir un avis éclairé, ainsi que dans le cas d'allergies (chlore, etc.)
- Attention à la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments avant les bains qui peut avoir des conséquences graves durant les bains, entraîner des malaises voire un évanouissement.
- Veiller au risque d'hyperthermie liée à des durées prolongées du corps dans l'eau chaude, surtout quand la température du corps est supérieures à la normale (36.5°C à 37°C), qui peut avoir pour conséquence des malaises graves.